

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission du logement, des affaires
foncières, de l'économie numérique, de
la communication et de l'artisanat

N° 56-2023

Papeete, le 12 JUL. 2023

RAPPORT

Document mis
en distribution

Le 12 JUL. 2023

relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2021 de l'établissement public Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat,

par Madame la représentante Vahinetua TUAHU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4427/PR du 23 juin 2023, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2021 de l'établissement public Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat.

Pour rappel, l'Office des postes et télécommunications¹ est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et constitue, avec ses filiales, un groupe public qui a pour mission d'assurer l'exploitation du service postal, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication. Il peut en outre offrir et développer des activités complémentaires ou connexes à la mission ci-avant définie.²

Cet établissement public, en vertu de l'article LP. 311-3 du code des postes et télécommunications, est soumis à la réglementation comptable applicable aux sociétés commerciales.

Selon ces dispositions, l'OPT doit soumettre à l'approbation de l'assemblée de la Polynésie française ses comptes annuels et le rapport de gestion de l'établissement. Dans ce cadre, le conseil d'administration de l'OPT arrête au préalable ces documents, de même qu'il propose l'affectation du résultat.

Les comptes annuels correspondants à l'exercice 2021, qui sont soumis à notre approbation, ont été adoptés par le conseil d'administration de l'OPT dans sa séance du 5 juillet 2022.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pour de plus amples informations sur l'activité de l'OPT en 2021, la rapporteure invite ses collègues à consulter le rapport du conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications.

1.1 Covid-19

Bien que l'exercice 2021 ait été marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 avec notamment des perturbations du trafic aérien et les mesures de confinement, l'OPT a pu maintenir son activité dans des conditions d'exploitation satisfaisantes.

¹ Créé par la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 modifiée

² Article LP. 311-1 du code des postes et télécommunications en Polynésie française

1.2 Création de la filiale MARARA Paiement

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ayant demandé que les activités postales et de services financiers soient séparées, l'OPT a créé en 2021 une nouvelle filiale : la SAS MARARA Paiement chargée d'exploiter l'activité des services financiers, sous réserve de l'obtention d'un agrément.

Lors de sa séance du 8 février 2022, l'ACPR a prononcé, en application de l'article L. 522-6 du code monétaire et financier, l'agrément de la société MARARA Paiement en qualité d'établissement de paiement. Cette décision a été prise sous conditions suspensives (remise de documents attestant de la levée de fonds ; communication des protocoles de cession partielle d'actifs de l'OPT et de Fare Rata au bénéfice de la SAS MARARA Paiement, et l'avenant à la convention de délégation de service public permettant le transfert de l'exploitation de l'activité des services financiers de Fare Rata à MARARA Paiement ; communication des contrats d'externalisation en version définitive, etc.).

Le démarrage de l'activité de la SAS MARARA Paiement a eu lieu en août 2022.

1.3 Création d'une filiale pour le projet de ferme photovoltaïque

La société Tahiti Nui Telecom (TNT) a procédé à la création d'une filiale (la SAS AHITEA), porteuse du projet de ferme photovoltaïque sur son site de Papenoo, s'inscrivant dans le cadre de l'appel à projets du Pays.

Le groupe OPT envisage de réaliser une ferme photovoltaïque pour ses propres besoins en énergie.

1.4 Subvention de fonctionnement versée à la SAS Fare Rata

Conformément à la délibération n° 26-2021/OPT du 17 décembre 2021, le président directeur général de l'OPT est autorisé à attribuer à la SAS Fare Rata une subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2021, dont le montant définitif a été arrêté par le conseil d'administration à l'issue des opérations de clôture des comptes de la filiale.

Le montant s'élève ainsi à 1,394 milliard F CFP, dont 835 millions F CFP proviennent des dividendes reçus de la filiale ONATi. À noter que ces dividendes, reversés à la filiale, sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers conformément aux nouvelles dispositions fiscales du code des impôts.

1.5 Demande de remboursement de crédit de TVA

Au titre de la déclaration de TVA du mois de septembre 2020, l'OPT a adressé à la Direction des impôts et des contributions publiques (DICP) une demande de remboursement de crédit de TVA d'un montant de 375,7 millions F CFP.

Par courrier du 28 juillet 2021, la DICP a validé le remboursement du crédit de TVA à hauteur de 372,9 millions F CFP. La différence (soit 2,8 millions F CFP), ainsi qu'un total de 3,1 millions F CFP de TVA déductible rejetée, ont été comptabilisés en compte de TVA non déductible.

1.6 Câble international Manatua

La mise en service technique du deuxième câble sous-marin international Manatua, co-construit avec les quatre opérateurs de la Polynésie française, des Îles Cook, de l'État indépendant de Samoa et de Niue, a eu lieu au début du deuxième semestre 2020.

Grâce à un accord conclu avec l'opérateur SSCC de l'État indépendant de Samoa, les flux du groupe OPT ont pu être acheminés sur le câble Manatua depuis le début d'année 2021. Les redevances facturées à la SAS ONATi se sont élevées à 77 millions F CFP.

1.7 Câble domestique Natitua Sud

Validé par le conseil d'administration de l'OPT en 2019, le projet Natitua Sud reliant l'île de Tahiti aux îles de Rurutu et Tubuai par câble sous-marin à fibres optiques s'est concrétisé à l'issue de la procédure de consultation, par le choix de Alcatel Submarine Networks (fournisseur de câbles et d'équipements) et Optic Marine Services (installateur du système) ; les marchés ayant été conclus le 10 septembre 2021.

Compte tenu du surcoût du projet inhérent au plan de charge des équipementiers et à la raréfaction des bateaux de pose, des subventions supplémentaires ont été sollicitées et obtenues.

Le calendrier du projet Natitua Sud est le suivant :

- production des équipements du système prévue à partir du mois de mars pour une livraison sur sites en octobre-novembre 2022 ;
- installation des équipements en station prévue en novembre 2022 ;
- pose du système à partir de Tahiti (prévu en janvier 2023 et réalisé en fin avril 2023) ; l'atterrage à Rurutu (prévu pour mi-janvier 2023 et réalisé en mai 2023) et l'atterrage à Tubuai (prévu pour fin janvier 2023 et achevé en fin mai 2023) ;
- tests de recette prévus à partir du mois de février 2023 ;
- mise en service du système (initialement prévue pour le début du second trimestre 2023).

1.8 Projets immobiliers

Concernant les projets immobiliers, il est à noter la reprise du projet d'immeuble à usage commercial et de bureaux pour le groupe OPT, situé sur le terrain de la SCI Fare Hinoï.

Cet immeuble sera également occupé par le Centre de Gestion et de Formation, ainsi que par le Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française. Il devrait être mis en service en début d'année 2025.

Par ailleurs, les travaux de construction de bâtiments pour la filiale ONATi se sont poursuivis avec la livraison en octobre 2021 du bâtiment dédié au département des cœurs de réseaux de la direction exécutive télécom et multimédias, et la construction en cours du bâtiment pour l'état-major de la même direction, tous situés à Hotuarea.

1.9 Évolution de la gouvernance du Groupe OPT

À la suite du bilan des orientations stratégiques Ambition 2020, le conseil d'administration de l'OPT a décidé de procéder au remplacement des Présidents en fonction dans les filiales ONATi et Fare Rata. Dans ce cadre, l'OPT a été nommé Président des deux entités, représenté par son PDG en juillet 2021. Des directeurs généraux ont été recrutés sous statut de mandataire social afin d'assister le Président.

En outre, le PDG de l'OPT a été nommé Président de la SAS MARARA Paiement à sa constitution et un directeur général a été recruté pour assurer le pilotage du dossier de demande d'agrément et organiser les activités opérationnelles et fonctionnelles à mettre en œuvre.

Compte tenu des responsabilités et des missions de l'OPT en qualité de Président des filiales, une évolution de l'organisation de la holding a été approuvée par le conseil d'administration en avril 2022. Dans ce cadre, des postes ont été créés dans le but de renforcer leur gestion opérationnelle et leur permettre d'assister le PDG dans le pilotage des filiales.

2. EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS

L'exercice 2021 constitue pour l'OPT le troisième exercice dans sa nouvelle organisation, c'est-à-dire résultant de l'apport des branches d'activités des télécommunications au profit de ONATi et d'exploitation du service postal et des services financiers au profit de Fare Rata.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation de l'Office sont composés exclusivement de refacturations de prestations et de charges ainsi que des redevances pour mise à disposition de biens immobiliers appartenant au domaine public de l'Office, par nature ou par destination, nécessaires à l'activité des SAS ONATi et Fare Rata.

Parallèlement, les charges d'exploitation directement liées aux activités apportées aux SAS ONATi et Fare Rata et les charges de personnel des agents désormais affectés à ces SAS n'apparaissent plus dans les comptes de l'OPT.

Les résultats de l'exercice 2021 sont récapitulés schématiquement comme suit :

En millions F CFP

PRODUITS		CHARGES		RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	
Produits d'exploitation <i>dont chiffre d'affaires</i>	3 466 724 292 1 364 187 966	Charges d'exploitation <i>dont charges de personnel</i>	3 627 543 083 948 420 087	Résultat d'exploitation	- 160 818 791
Produits financiers	1 627 528 199	Charges financières	1 404 681 183	Résultat financier	222 847 016
Produits exceptionnels	281 069 093	Charges exceptionnelles	7 936 499	Résultat exceptionnel	273 132 594
		Impôt sur les bénéfices	4 000 000	<i>Impôt sur les bénéfices</i>	- 4 000 000
TOTAL	5 375 321 584	TOTAL	5 044 160 765	TOTAL (bénéfice)	331 160 819

2.1.- Les produits

➤ Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires, qui s'établit à 1,364 milliard F CFP (*contre 1,356 milliards F CFP en 2020*), est composé exclusivement de prestations, réalisées par la direction centrale des services partagés (DCSP) et par la direction centrale de maîtrise des activités (DCMA). Il s'agit de :

- prestations informatiques ;
- loyers immobiliers ;
- facturations (formation, assurances, gestion de la paie, sécurité, archivage, achats centralisés) ;
- refacturations (électricité, charges locatives, prestations de communications).

Par ailleurs, la production immobilisée, d'un montant de 28,7 millions F CFP (*contre 26,4 millions F CFP en 2020*), concerne les câbles Manatua et Natitua Sud ; la migration du système d'information Sage stocks ; la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes de différents bâtiments.

Les reprises sur provisions et les transferts de charges s'élèvent à un montant global de 60,4 millions F CFP contre 75 millions F CFP en 2020.

Enfin, les autres produits, d'un montant total de 2,014 milliards F CFP (*contre 1,948 milliard F CFP en 2020*) concernent les redevances d'occupation temporaires facturées aux SAS ONATi et Fare Rata pour la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à leur activité.

➤ Les produits financiers

Les produits financiers incluent les produits des participations, les intérêts sur les avances en comptes courants, des intérêts et produits assimilés et les reprises de provisions sur immobilisations financières.

➤ Les produits exceptionnels

Arrêtés à 281 millions F CFP, les produits exceptionnels concernent les produits exceptionnels sur opérations en capital et les reprises de provisions à caractère exceptionnel.

2.2.– Les charges

➤ Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, d'un montant de 3,627 milliards F CFP, en hausse de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent, se composent des postes de charges suivants :

RUBRIQUES (en millions de F CFP)	31-12-2020	31-12-2021	Variation	
			Montant	%
Autre achats	260	253	- 7	- 2,7
Services extérieurs	522	520	- 2	- 0,4
Autres charges externes	405	449	+ 44	+ 10,9
Impôt et taxes	16	21	+ 5	+ 31,3
Charges de personnel	961	948	- 13	- 1,4
Dotations d'exploitation	1 294	1 382	+ 88	+ 6,8
Autres charges d'exploitation	46	54	+ 8	+17,4
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 504	3 627	+ 123	+ 3,5

➤ Les charges financières

Les charges financières, d'un montant d'environ 1,405 milliard F CFP, recouvrent pour l'essentiel les subventions financières (1,394 milliard F CFP) et les intérêts sur l'emprunt (10,5 millions F CFP).

➤ Les charges exceptionnelles

D'un montant d'environ 7,9 millions F CFP, les charges exceptionnelles concernent des charges relatives à des exercices antérieurs non comptabilisées (5,7 millions F CFP), des charges diverses (1,9 million F CFP) et la valeur nette comptable du titre OSB cédé (0,3 million F CFP).

3. INVESTISSEMENTS ET IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

S'agissant des immobilisation corporelles et incorporelles, celles-ci concernent :

- des immobilisation incorporelles, pour 36,2 millions F CFP ;
- des travaux de construction, à hauteur de 201 millions F CFP ;
- des travaux d'agencement des constructions, pour 78 millions F CFP ;
- les travaux de pose du câble Manatua, pour un montant de 2,513 milliards F CFP ;
- des aménagements électriques des constructions pour 64 millions F CFP ;
- des installations de climatiseurs des constructions, à hauteur de 49 millions F CFP ;
- du matériel de bureau et informatique, pour 31 millions F CFP.

S'agissant des immobilisations financières, elles concernent :

- les participations et créances rattachées aux participations, à hauteur de 31,947 milliards F CFP au 31 décembre 2021 contre 31,913 milliards F CFP à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation positive de 34 millions F CFP (+ 0,1 %) ;
- les autres immobilisations financières, pour un total de 2,686 milliards F CFP au 31 décembre 2021 contre 2,912 milliards F CFP au 31 décembre 2020, soit une variation négative d'environ 226 millions F CFP (- 7,8 %).

4. ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice 2022, au titre des missions de la holding, le plan d'actions des différentes entités de l'Office est le suivant :

- dans le domaine des grands projets, la réactivation du projet de câble sous-marin Chili-Tahiti suite au changement de gouvernance du projet par les autorités chiliennes ;
- dans le domaine des services partagés, la réalisation d'un audit organisationnel et matériel du département informatique ainsi que le déploiement de panneaux photovoltaïques sur le site de Hotuarea ;

- dans le domaine de la communication institutionnelle, la réalisation d'un audit sur la communication institutionnelle du groupe OPT devant aboutir à un plan d'actions à mettre en œuvre ;
- dans le domaine de la maîtrise des activités, diverses actions sont inscrites relevant des matières des risques, de sécurité des systèmes d'information, de contrôle interne, des conformités RGPD et anti-corruption, de qualité et d'audit interne ;
- dans le domaine des ressources humaines, l'approbation d'un nouvel accord d'établissement ;
- dans le domaine financier, notamment la mise en œuvre du plan d'actions validé visant à réduire certaines dépenses, la mise en œuvre du plan d'actions d'optimisation des dépenses du Groupe et l'application au groupe OPT des dispositions adoptées par le Pays en matière d'intégration fiscale ;
- dans le domaine de la stratégie, la définition des orientations stratégiques du groupe OPT pour la période 2022-2024.

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.1.– Les filiales

Dénomination	Domaine(s) d'activité	Capital (*)	% détenu par l'OPT	Résultat 2021 (*)	Total des capitaux propres hors capital social (*)
SAS ONATI	Téléphonie fixe et mobile, audiovisuel, et commercialisation de l'internet	5 122	100	437	7 212
SAS TNT	Étude, réalisation, maintenance et exploitation de tout système dans le domaine des télécoms	1 156	100	82	787
SAS Fare Rata	Exploitation des services financiers et postaux	4 310	100	0	54
SAS PCS	Transfert et sécurisation de la gestion de fonds	51	100	26	25
SCI Fare Fenua	Gestion de biens immobiliers	525	100	32	34
SCI Fare Hinoï	Gestion de biens immobiliers	947	74,16	63	114
SCI Tua Rata	Gestion de biens immobiliers	240	97,5	31	68
SCI Fare Hotu	Gestion de biens immobiliers	209	100	11	162
SCI Le Flamboyant	Gestion de biens immobiliers	155	100	1	- 69

(*) en millions de F CFP

À la date de rédaction du rapport de gestion, la société Marara Paiement n'avait pas encore clôturé son premier exercice.

5.2.– Les participations

Dénomination	Domaine(s) d'activité	Capital (*)	% détenu par l'OPT	Résultat 20219 (*)	Total des capitaux propres hors capital social (*)
OSB	Monétique - Éditique	182	21,76	232	880
OFINA	Société de financement	507	21,54	97	835

(*) en millions de F CFP

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le montant définitif des produits du compte de résultat de l'Office des postes et télécommunications pour l'exercice 2021 est arrêté à la somme de 5 375 321 584 F CFP et, celui des charges, à la somme de 5 044 160 765 F CFP. Le compte de résultat de l'Office présente donc un excédent net de 331 160 819 F CFP. Ce résultat, auquel est ajouté le report à nouveau de l'exercice 2020, est affecté comme suit :

Résultat 2021	331 160 819 F CFP
Report à nouveau 2020	153 642 F CFP
Résultat à affecter	331 314 461 F CFP
Réserves affectées aux investissements	331 000 000 F CFP
Report à nouveau (solde créditeur)	314 461 F CFP

Pour l'exercice 2021, il n'est procédé à aucun reversement de dividendes en faveur de la Polynésie française.

* * * * *

Examiné en commission le 10 juillet 2023, le projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2021 de l'établissement public Office des postes et télécommunications et affectation de son résultat, qui a fait l'objet d'une discussion générale commune avec le projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2021 du groupe public Office des postes et télécommunications, a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LA RAPPORTEURE

Vahinetua TUAHU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : OPT23201087DL

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant approbation des comptes annuels de
l'exercice 2021 de l'établissement public Office des
postes et télécommunications et affectation de son
résultat

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985, modifiée, portant création d'un établissement public territorial ;

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 922 CM du 23 juin 2023 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2023/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Les comptes annuels de l'exercice 2021 de l'établissement public Office des postes et télécommunications sont approuvés, les masses financières étant les suivantes :

	COMPTE DE RÉSULTAT	TABLEAU DE FINANCEMENT (EMPLOIS-RESSOURCES)	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT
PRODUITS ou RESSOURCES (en F CFP)	5 375 321 584	2 891 938 788	355 332 340
CHARGES ou EMPLOIS (en F CFP)	5 044 160 765	2 867 767 267	
RÉSULTAT	331 160 819	24 171 521	

Au 31 décembre de l'exercice 2021, le fonds de roulement net global de l'Office des postes et télécommunications est de douze milliards six cent soixante-six millions cinq cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-dix-huit F CFP (12 666 579 378 F CFP).

Article 2.- Le résultat de l'exercice 2021, soit un excédent net de 331 160 819 F CFP, et le report à nouveau de l'exercice précédent, soit 153 642 F CFP, sont affectés ainsi :

- réserves affectées aux investissements : 331 000 000 F CFP ;
- report à nouveau (solde créditeur) : 314 461 F CFP.

Article 3.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS

ANNEXE FINANCIÈRE RELATIVE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021
(art. 173-1 de la délibération n° 95-2015 AT du 23 novembre 1995)

Le conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications (OPT), par délibération n° 15-2022/OPT du 5 juillet 2022, a arrêté les comptes et son rapport à l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2021.

Lors de cette séance le conseil d'administration a proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2021, soit 331 160 819 F CFP, et le report à nouveau de l'exercice précédent, soit 153 642 F CFP, de la manière suivante :

- 331 000 000 F CFP en réserves affectées aux investissements,
- 314 461 F CFP en « report à nouveau ».

	Exercice 2021	
<u>Origines</u>		
<i>1- Report à nouveau</i>		<i>153 642</i>
<i>2- Résultat de l'exercice</i>		<i>331 160 819</i>
<u>Affectations</u>		
<i>3- Dividendes versés au budget du Pays</i>	<i>0</i>	
<i>4- Réserve affectée aux investissements</i>	<i>331 000 000</i>	
<i>5- Report à nouveau</i>	<i>314 461</i>	
Total	331 314 461	331 314 461